Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260630-DL3006260150-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Assemblée Plénière du mardi 30 juin 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 16
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 5
Nombres de votants : 21
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

DELIBERATION N°DL_AP2026_0150

Relative à l'attribution de subventions suite à l'appel à projets destiné à soutenir les projets culturels portant sur la valorisation des patrimoines de Mayotte inscrits à l'Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel de la France

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Echati ISSA donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Monsieur Alain SARMENT

Étaient absents :
Monsieur Ali OMAR, Madame Rosette VITTA, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi 2025-793 du 11 août 2025 relative au Département-Région de Mayotte ;
Vu la loi 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 01 juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative au Budget Primitif 2026 du Département-Région de Mayotte ;
Vu la délibération 2019.00047 du 21 février 2019 relative à l'adoption du Guide d'attribution des subventions, le Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant que la politique de diffusion culturelle constitue un enjeu majeur pour l'épanouissement de la jeunesse mahoraise en quête de son identité dans une société en pleine mutation ;

Considérant la volonté du Département-Région de Mayotte à soutenir de telles initiatives ;

Considérant le rapport n°2026-03068 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260630-DL3006260150-DE

Considérant l'avis de la commission Sports, Culture et Jeunesse en date du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de **71 500 €** à diverses structures intervenant dans la culture et la lecture publique au titre de l'exercice 2026, selon le tableau ci-dessous.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2026_DCLP

Nbre dossiers	Réf. dossier	Nom de la Structure	Intitulé du projet	Type d'action	Budget du projet	Montant demandé	Montant accordé
Valorisation des patrimoines de Mayotte inscrits à l'Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel de la France (PCI)							
1	14321	DARASSAT HAIRYA de HANDREMA	Patrimoine immatériel mahorais : le Debaa sur la scène lyonnaise	I-1	**62 567 €**	**28 000 €**	**19 300 €**
2	14314	ASSOCIATION MAOULIDA SHENGUE DE MAYOTTE	Maoulida Shengue : une tradition mahoraise en tournée nationale	I-2	**117 500 €**	**30 000 €**	**20 500 €**
3	14322	FEDERATION DES ASSOCIATIONS MAHORAISES ACTIVES A LA RÉUNION	Maore Patrimoines: transmettre et valoriser le *Mbiwi* à La Réunion	I-3	**68 200 €**	**25 000 €**	**15 700 €**
4	14320	FAHIZAGNA ATSIKA	Le *Ddongo* en partage : la poterie, un savoir-faire mahorais à l'échelle nationale	I-5	**30 000 €**	**20 300 €**	**16 000 €**
TOTAL GÉNÉRAL					**278 267 €**	**103 300 €**	**71 500 €**

Article 2 : d'imputer cette dépense sur le chapitre 65 du budget du Département-Région de Mayotte ;

Article 3 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication ou affichage ou transmission au représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260630-DL3006260150-DE

APPEL A PROJETS N°2 :

Le Debaa - Inclus au PCI national en 2025

14320 : ASSOCIATION DARASSAT HAIRYA DE HANDREMA

- **Intitulé du projet :** Patrimoine immatériel mahorais : le Debaa sur la scène lyonnaise
- **Type d'action : I-1**

Résumé de l'action :
Le projet a pour ambition de promouvoir le *debaa* en tant que patrimoine culturel mahorais inscrit au PCI national français. L'événement se déroulera à Lyon sur deux jours d'échanges culturels : une soirée comprenant la projection d'un film immersif et des prestations de groupes de *debaa* et de chants soufis, suivie d'une journée d'ateliers dédiés à la gastronomie, à la beauté traditionnelle et à l'initiation au debaa. L'association prendra ensuite part à un *debaa* co-organisé avec la communauté mahoraise de Lyon. L'ensemble des actions sera diffusé en direct sur les réseaux sociaux afin de toucher un public plus large.

Pour réaliser ce projet, l'association a établi un budget prévisionnel de 62 567 €.

Dans ce cadre, elle sollicite auprès du Département-Région de Mayotte à travers la DCLP une aide financière de 28 000 €.

Après instruction du dossier, il est proposé de lui accorder un montant de : 19 300 €

Le Mawlida Shenge - Inclus au PCI national en 2022

14314 : ASSOCIATION MAOULIDA SHENGUE DE MAYOTTE

- **Intitulé du projet :** Maoulida Shengue, une tradition mahoraise en tournée nationale
- **Type d'action : I-2**

Résumé de l'action :
L'Association de Maoulida Shengue de Mayotte organise une tournée culturelle en France métropolitaine du **17 au 25 octobre 2026**, dans les villes de Clermont-Ferrand, Toulouse, Lyon et Limoges.
Le projet vise à faire rayonner le **Maoulida Shengue**, cérémonie chantée emblématique du patrimoine spirituel mahorais, et à répondre aux attentes de la diaspora en manque de repères culturels.
Chaque étape réunira environ 150 participants autour d'un temps de convivialité et d'une cérémonie animée par des récitants et musiciens traditionnels.
Portée par un solide réseau de partenaires locaux et soutenue par un financement diversifié, cette tournée ambitionne de toucher près de 600 bénéficiaires, de renforcer les liens culturels entre Mayotte et la métropole, et de transmettre cette tradition vivante aux jeunes générations.

Pour réaliser ce projet, l'association a établi un budget prévisionnel de 166 067 €.
Dans ce cadre, elle sollicite auprès du Département-Région de Mayotte à travers la DCLP une aide financière de 30 000 €.

Après instruction du dossier, il est proposé de lui accorder un montant de : 20 500 €

Le Mbiwi - Inclus au PCI national en 2023

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260630-DL3006260150-DE

14322 : FEDERATION DES ASSOCIATIONS MAHORAISES ACTIVE A LA REUNION

- **Intitulé du projet :** Maore Patrimoines: transmettre et valoriser le Mbiwi à La Réunion
- **Type d'action : I-3**

Résumé de l'action :
Le projet **Maore Patrimoines** ambitionne de renforcer la transmission, la visibilité et le rayonnement des pratiques culturelles immatérielles de Mayotte, notamment le **Mbiwi**, auprès de nouveaux publics. Il s'appuie sur des ateliers de chant, danse et percussion, des actions intergénérationnelles, des interventions scolaires et la valorisation des savoir-faire artisanaux. Le programme inclut également des concours, rassemblements et restitutions publiques, ainsi qu'une documentation complète des pratiques chantées et dansées. L'ensemble des ressources sera centralisé sur une **plateforme numérique dédiée** aux patrimoines immatériels mahorais.

Pour réaliser ce projet, l'association a établi un budget prévisionnel de 68 200 €.

Dans ce cadre, elle sollicite auprès du Département-Région de Mayotte à travers la DCLP une aide financière de 25 000 €.

Après instruction du dossier, il est proposé de lui accorder un montant de : 15 700 €

Le Ddongo (Poterie traditionnelle) - Inclus au PCI national en 2024

14320 : Association FAHIZAGNA ATSIKA

- **Intitulé du projet :** Le Ddongo en partage : la poterie, un savoir-faire mahorais à l'échelle nationale
- **Type d'action : I-5**

Résumé de l'action :
Le projet vise à préserver et transmettre le **Ddongo**, poterie traditionnelle mahoraise inscrite en 2024 à l'Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel. Porté par un **collectif de praticiennes** issues de différentes communautés et associations, il valorise la diversité des techniques, gestes et savoirs liés à cette poterie ancestrale. À travers des ateliers, démonstrations, expositions, rencontres et actions de médiation organisés en France hexagonale (Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux et Toulouse). L'initiative cherche à renforcer la visibilité nationale du Ddongo, soutenir les artisanes détentrices de ce savoir-faire et favoriser sa transmission intergénérationnelle. Le projet inclut également la production de ressources pédagogiques et documentaires, contribuant ainsi à la sauvegarde et à la reconnaissance d'un patrimoine culturel vivant propre à Mayotte.

Pour réaliser ce projet, l'association a établi un budget prévisionnel de 30 000 €.
Dans ce cadre, elle sollicite auprès du Département-Région de Mayotte à travers la DCLP une aide financière de 20 300 €.

Après instruction du dossier, il est proposé de lui accorder un montant de : 16 000 €